

## **Q. 15/1 Transfert de technologie et informatisation**

1 La question antérieure sur l'industrialisation et le transfert de technologie a abouti à la définition de besoins pour les pays en développement:

- une liste d'éléments fondamentaux qui serviront d'orientations aux pays en développement qui pratiquent le transfert de technologie;
- des enseignements à tirer de l'expérience de pays en développement qui procèdent actuellement avec succès à un transfert de technologie, par exemple: le Brésil, la Chine, l'Inde, enseignements qui peuvent être utiles à d'autres pays en développement.

Le nouveau thème proposé couvre les grands domaines des télécommunications qui donnent lieu à un transfert de technologie - Technologie de l'information (élaboration de logiciels, par exemple) et englobe les processus d'informatisation en cours dans les pays en développement, découlant de questions liées à la télématique, aux conditions socio-économiques et à la technologie.

Il soulève la question des droits de propriété intellectuelle - procédures, licences, octroi de licences, redevances et propriété du contenu.

Le thème est d'actualité en raison des négociations commerciales menées dans le cadre de l'OMC et des listes d'engagements qui seront établies en l'an 2000.

La Commission d'études peut obtenir des informations et élaborer des questions qui seront peut-être utiles aux pays en développement pour se préparer aux négociations de l'an 2000.

## **2 Question proposée**

Transfert de technologie et informatisation

### **Tâches**

- Recenser des exemples et des expériences de transfert de technologie relatifs à la technologie de l'information.
- Sélectionner, à partir d'études et de données relatives aux pays, des exemples montrant comment l'informatique conduit ou non au transfert de technologie.
- Evaluer les lignes d'évolution de l'industrie des logiciels, dans la mesure où elles influent sur le transfert de technologie dans les pays en développement.
- Evaluer le personnel d'encadrement et l'utilisation qui en est faite, dans la mesure où ce personnel peut être transféré dans d'autres pays.

### **Résultats escomptés**

- 1) Déterminer tous les problèmes technologiques que les pays en développement doivent intégrer dans la planification de leurs télécommunications.
- 2) Engager des réflexions sur le secteur de l'informatisation et sur ses incidences sur les pays en développement.
- 3) Fournir des informations concernant les questions liées aux droits de propriété intellectuelle.
- 4) Elaborer des directives à l'intention des pays en développement.
- 5) Recommander des mesures concernant les propositions relatives au transfert de technologie.
- 6) Les résultats être échelonnés en quatre phases dont l'une devrait être terminée au début de l'an 2000.

Les études de cas concernant les pays se poursuivront pendant toute la période de quatre ans.

### Origine des contributions

- Institutions spécialisées des Nations Unies: BIT, UNESCO, OMPI, CNUCED, OMC, PNUD, etc.
- Instituts de recherche dans les entreprises et les laboratoires.

Destinataire de l'étude	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication		X	X
Instances de réglementation		X	X
Opérateurs de services	X	X	X
Constructeurs	X	X	X

### Méthode pour traiter la Question

Dans le cadre des activités d'une Commission d'études.

### Besoins de coordination de l'étude

- Rapporteur;
  - Rapporteurs associés;
  - liens avec les instituts de recherche compétents.
-